




Comment reconnaître le myriophylle à épis

- Le myriophylle à épis possède une tige mince qui se recourbe afin de flotter à la surface de l'eau.
- La plante submergée présente des fleurs rougeâtres (floraison fin juillet, début août) disposées sur des épis émergents (12 à 24 feuilles ressemblant à une plume).
- Elle peut être présente à des profondeurs variant de 1 à 10 mètres.

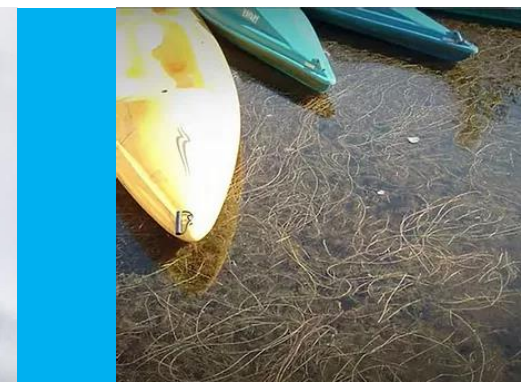
Le myriophylle à épis,
une espèce très envahissante

 Ouvrez l'œil

 **Ouvrez l'œil
et inspectez votre rive !**

Vous pensez voir du myriophylle à épis au lac Bowker, prenez une photo en gros plan, identifiez l'endroit et envoyez-nous l'info à aprlb.lacbowker@gmail.com. Nous inspecterons le lieu pour vérifier si c'est bel et bien un spécimen de l'espèce envahissante car il faut savoir qu'il existe aussi 6 espèces indigènes (donc non menaçantes) de myriophylles.

Pour plus d'informations :
associationlacbowker.com



Pourquoi être à l'affût face à cette espèce envahissante ?

- Les herbiers de myriophylle à épis sont quasi impossibles à éradiquer et un seul fragment peut contaminer un lac.
- On peut tout au plus contrôler son expansion avec des méthodes dispendieuses et complexes.
- Il rend la baignade et les sports nautiques désagréables et impraticables.
- Il détruit la biodiversité du lac.
- Des lacs environnants et plusieurs lacs en Estrie et ailleurs au Québec sont au prise avec des herbiers de cette espèce envahissante.

Présentement, le myriophylle ne semble pas encore présent au lac Bowker. Par contre, gardez l'œil ouvert et respectez à la lettre les règles ci-dessous après des activités sur d'autres plans d'eau et avant de réutiliser votre équipement et embarcation sur le lac Bowker.

Les trois règles pour prévenir la contamination du lac Bowker par le myriophylle à épis :

- 1 **Inspecter** visuellement votre équipement sportif, votre embarcation et sa remorque et les débarrasser de toute boue, matière végétale ou eau accumulée (cale, moteur, vivier, kayak, aviron, etc.).



- 2 **Laver tout** à un endroit éloigné du lac, idéalement avec un jet à pression.



- 3 **Attendre 5 jours** avant d'utiliser tout équipement sportif, embarcation ou remorque qui ont été utilisés sur d'autres cours d'eau.



Si vous fréquentez d'autres lacs ou recevez de la visite

- Ne circulez pas dans les zones où ces plantes aquatiques prolifèrent. Les associations de protection des lacs environnants sont très actives pour identifier les zones infectées sur leurs plans d'eau avec des bornes et affiches.
- Visitez leurs sites web avant d'y faire des activités de pêche, kayak, planche à pagaie ou autres pour localiser les herbiers et les éviter. Au retour au lac Bowker, suivez **toujours** à la lettre les règles ci-haut.
- Informez vos voisins et amis en visite chez vous sur l'existence de cette menace et sensibilisez le plus de gens possible.

Équipements et embarcations de visiteurs

Vous recevez des visiteurs avec leurs équipements ou embarcations qui pourraient avoir été utilisés sur d'autres cours d'eau ?

- S'ils ne peuvent suivre les trois règles énumérées plus haut (lors d'une courte visite par exemple), ne permettez pas l'utilisation de leurs équipements ou embarcations sur le lac pour éviter sa contamination. Profitez-en pour sensibiliser vos visiteurs sur cette espèce envahissante et sur les dommages qu'elle cause aux lacs et rivières du Québec.

Pour plus d'informations, visitez associationlacbowker.com.